

COOPÉRATION HOSPITALIÈRE FLANDRE MARITIME

DESCRIPTION DU PROJET

Le territoire de la région transfrontalière propose une offre médicale insuffisante de part et d'autre de la frontière face aux défis qui s'annoncent : le vieillissement de la population, la prégnance de pathologies cancéreuses, etc. Néanmoins, ce territoire compte un certain nombre d'établissements hospitaliers d'excellence qui peuvent représenter une offre médicale complémentaire de qualité et constituer un réseau dynamique et attractif.

Par ce projet, les partenaires œuvrent à la création d'un Tep-scan transfrontalier en sollicitant les autorisations nécessaires et les financements adéquats. Ils sont complémentaires dans l'accompagnement des patients pour les soins de suivi et dans la rééducation. En parallèle, ils renforcent la coopération entre les hôpitaux en mettant en place une gestion des urgences transfrontalières commune : un véritable bassin de santé transfrontalier voit le jour et la gestion des ressources hospitalières est mutualisée.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin d'acquiescer un Tep-scan, les partenaires déposent une demande d'autorisation d'installation. Puis, ils mettent en fonctionnement ce Tep-scan à vocation transfrontalière. Il s'agit d'un investissement matériel conséquent qui rend accessible la technologie de la médecine nucléaire aux patients de la zone transfrontalière.

Pour les soins de suite et la rééducation, les patients français sont pris en charge au « Koningin Elisabeth Instituut », côté flamand. Dans cet esprit, les partenaires recherchent les éventuelles complémentarités entre les établissements.

Ils intensifient également leurs relations pour aboutir à une véritable coopération en matière d'aide médicale urgente. Dans ce cadre, ils développent une politique de communication spécifique basée sur la compréhension mutuelle.

Une expérimentation se déroule sur une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers. Les résultats des flux générés par le projet de coopération posent de manière pertinente la question d'une simplification des modalités administratives et financières de prise en charge.

Coordonnées

E-mail : Regine.Delplanque@ch-dunkerque.fr
Site internet : www.ch-dunkerque.fr

Opérateurs

• **CHEF DE FILE**
CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE
130, avenue Louise Herbeaux BP 6.367
F - 59385 Dunkerque Cedex 1
Tél. : +33-(0)3.28.28.56.65
E-mail : Regine.Delplanque@ch-dunkerque.fr

• **PARTENAIRES / ASSOCIÉS**
NUCLERIDIS DUNKERQUE
F - 59240 Dunkerque
Tél. : +33-(0)3.28.51.96.50
E-mail : I.BAEHR@gsante.fr

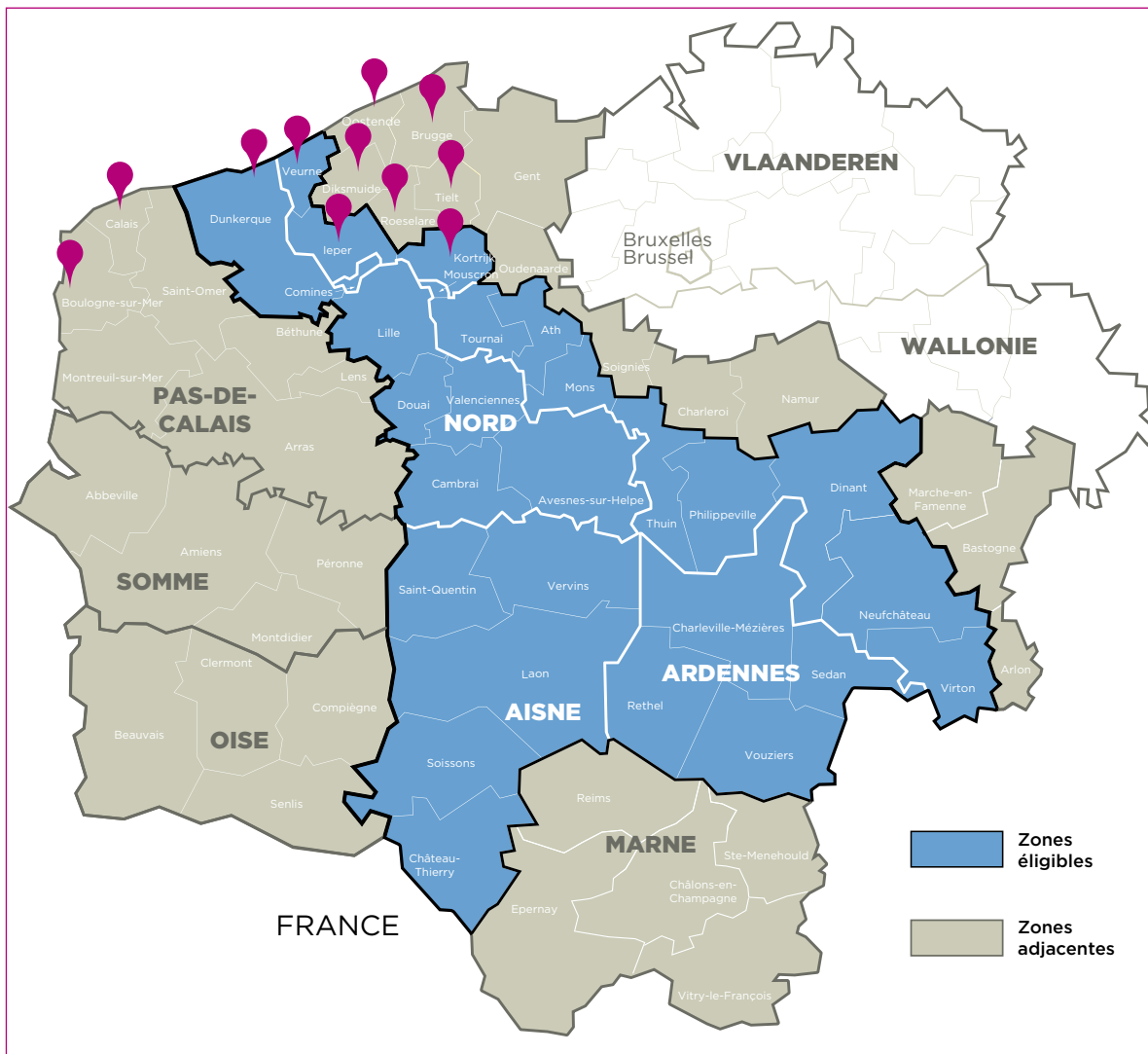
KONINGIN ELISABETH INSTITUUT V2W
B - 8670 Oostduinkerke
Tél. : +32-(0)58.22.17.11
E-mail : marc.vanmeenen@keigrp.be

HÔPITAL MARITIME VANCAUWENBERGHE
F - 59123 Zuydcoote
Tél. : +33-(0)3.28.26.20.20
E-mail : direction@ch-zuydcoote.fr

OBSERVATOIRE FRANCO-BELGE DE LA SANTÉ
F - 59662 Villeneuve d'Ascq
Tél. : +33-(0)3.20.05.64.91
E-mail : claire.filipiak@cram-nordpicardie.fr
henri.lewalle@mc.be

AZ SINT-AUGUSTINUS VEURNE
B - 8630 Veurne
Tél. : +32-(0)58.33.31.11
E-mail : lieven.vermeulen@azsav.be

ZONES COUVERTES PAR LE PROJET



Éléments budgétaires

Budget total: 625.887,97 EUR

Montant FEDER: 326.919,84 EUR

Durée: 1 décembre 2007 – 30 novembre 2012

Pour connaître les résultats du projet, consultez la page web du projet

<http://www.interreg-fwvl.eu/fr/prj/25.html>

